

Séance ordinaire du Conseil municipal de Pointe-Calumet, tenue le 6 octobre 2021 à 19h, au centre communautaire Albert-Cousineau, sous la présidence de Madame la maire, Sonia Fontaine.

Sont présents et forment quorum, les conseillers suivants :

Serge Bédard – district #1
Robert Kennedy – district #2
Vicky Cloutier – district #3
Barbara Legault – district #5
Tony Victor – district #6

Absence motivée:

Patrick Beauchamp – district #4

La directrice générale est également présente.

ORDRE DU JOUR

- 1.- Adoption de l'ordre du jour
- 2.- Adoption du procès-verbal du 14 septembre 2021
- 3.- Adoption des comptes à payer au 30 septembre 2021

ADMINISTRATION

- 4.- État financier comparatif de l'exercice financier 2021/adoption
- 5.- Gestion de personnel/chef d'équipe et préposé à la voirie et aux loisirs à l'essai/promotion
- 6.- Assurances générales de la Municipalité/renouvellement du contrat 2022

LOISIRS

- 7.- Modification à la liste des employés syndiqués engagés aux loisirs pour la saison automnale 2021/adoption
- 8.- Club d'athlétisme Corsaire-Chaparral/entente/autorisation de signature

VOIRIE

- 9.- Travaux d'aqueduc, de drainage et réfection de chaussée – 48^e Avenue (Phase I) – (entre la rue André-Soucy et la piste cyclable)/honoraires professionnels/surveillance des travaux/autorisation de paiement
- 10.- Travaux d'aqueduc, de drainage et réfection de chaussée – 48^e Avenue (Phase I) – (entre la rue André-Soucy et la piste cyclable)/décompte progressif #1/autorisation de paiement
- 11.- Réaménagement de l'intersection de la Montée de la Baie et du boulevard de la Chapelle/décompte progressif #3/autorisation de paiement
- 12.- Protection contre les inondations sur le territoire de Pointe-Calumet (Phase III)/lot 300 : prolongement des ouvrages de protection entre la 25^e et la 32^e Avenue/décompte progressif #1/autorisation de paiement
- 13.- Travaux de confortement et de rehaussement des digues/lot 400 : entre la 32^e Avenue et le boul. Proulx et entre la 18^e et la 25^e Avenue et lot 500 : secteur de la Marina et de la digue d'Oka/décompte progressif #12/ autorisation de paiement

HYGIÈNE DU MILIEU

- 14.- Arbressence Inc./offre de service pour l'année 2022

SÉCURITÉ

- 15.- Contrat de travail/employés cadres du Service de lutte et de protection contre les incendies de la Municipalité de Pointe-Calumet/autorisation de signature
16.- Club de motoneige Les Lynx de Deux-Montagnes Inc./droit de passage – piste cyclable/autorisation

17.- Réponses aux questions de la séance précédente
18.- Communication de Madame la maire
19.- Communication des conseillers
20.- Période de questions
21.- Levée de la séance

21-10-192 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est PROPOSÉ par Vicky Cloutier
Et APPUYÉ par Barbara Legault

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

21-10-193 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 14 SEPTEMBRE 2021

Il est PROPOSÉ par Vicky Cloutier
Et APPUYÉ par Barbara Legault

QUE le procès-verbal du 14 septembre 2021 soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

21-10-194 ADOPTION DES COMPTES À PAYER AU 30 SEPTEMBRE 2021

Il est PROPOSÉ par Serge Bédard
Et APPUYÉ par Barbara Legault

D'AUTORISER le paiement des comptes à payer du fonds d'administration présentés sur la liste établie au 30 septembre 2021 au montant de 72 621,24 \$. Les dépenses inscrites à la liste des paiements du 30 septembre 2021 au montant de 836 727,95 \$ incluant les dépenses autorisées, en vertu du règlement 405-02, sont approuvées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ÉTAT FINANCIER COMPARATIF DE L'EXERCICE FINANCIER 2021/
ADOPTION

21-10-195

CONSIDÉRANT QU'en vertu des articles 49 et 90 du Code Municipal du Québec, un état comparatif est déposé au Conseil, et ce, lors d'une séance ordinaire tenue au moins quatre semaines avant la séance au cours de laquelle le budget est adopté. Cet état compare les résultats atteints pour l'exercice en cours avec les résultats atteints pour la même période de l'exercice précédent ainsi que les résultats anticipés pour tout l'exercice en cours avec le budget courant;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil ont pris connaissance et analysé ce rapport;

EN CONSÉQUENCE :

Il est PROPOSÉ par Barbara Legault
Et APPUYÉ par Serge Bédard

QUE l'état financier comparatif des revenus et dépenses de l'exercice financier 2021, daté du 30 septembre 2021, soit adopté tel que présenté. L'état des revenus et dépenses est joint au procès-verbal pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

21-10-196

GESTION DE PERSONNEL/CHEF D'EQUIPE ET PREPOSE A LA VOIRIE
ET AUX LOISIRS A L'ESSAI/PROMOTION

Il est PROPOSÉ par Vicky Cloutier
Et APPUYÉ par Serge Bédard

QUE Monsieur Daniel Marsolais soit promu au poste de chef d'équipe et préposé à la voirie et aux loisirs à l'essai, classe 9, échelon 3, de la convention collective du Syndicat Canadien de la Fonction Publique, section locale 3334, en vigueur, effectif le 23 septembre 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

21-10-197

ASSURANCES GÉNÉRALES DE LA MUNICIPALITÉ/RENOUVELLEMENT
DU CONTRAT 2022

Il est PROPOSÉ par Tony Victor
Et APPUYÉ par Vicky Cloutier

DE renouveler le contrat d'assurances générales de la Municipalité pour l'année 2022, avec la firme Assurance Jones Inc., représentant autorisé de la Mutuelle des Municipalités du Québec (MMQ), pour un montant de 86 864,38 \$ incluant les taxes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

167

Retrait de Madame la maire, Sonia Fontaine. Celle-ci énonce publiquement que par souci de transparence, elle ne participe pas aux discussions et décisions dudit sujet. Elle laisse donc la présidence de la séance à Madame Barbara Legault, conseillère du district #5 et maire suppléante.

MODIFICATION À LA LISTE DES EMPLOYÉS SYNDIQUÉS ENGAGÉS AUX LOISIRS POUR LA SAISON AUTOMNALE 2021/ADOPTION

21-10-198

Il est PROPOSÉ par Serge Bédard
Et APPUYÉ par Barbara Legault

QUE la modification à la liste des employés syndiqués engagés aux loisirs pour la saison automnale 2021, soit adoptée, à savoir:

Ajouter à la liste précédente : Tamara Fontaine, surveillante de plateaux, à compter du ou vers le 20 septembre 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Reprise du siège de Madame la maire, Sonia Fontaine ainsi que de la présidence de la séance.

21-10-199

CLUB D'ATHLÉTISME CORSAIRE-CHAPARRAL/ENTENTE/AUTORISATION DE SIGNATURE

Il est PROPOSÉ par Vicky Cloutier
Et APPUYÉ par Tony Victor

D'AUTORISER Madame la maire ou la maire suppléante et la directrice générale à signer, pour et nom de la Municipalité, le protocole d'entente à intervenir avec le Club d'athlétisme Corsaire-Chaparral afin de mettre en place l'encadrement requis à la pratique de l'athlétisme et déterminer les responsabilités inhérentes à chacune des parties, et ce, pour une durée de quatre (4) ans, soit jusqu'au 31 octobre 2025.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

21-10-200

TRAVAUX D'AQUEDUC, DE DRAINAGE ET RÉFECTION DE CHAUSSÉE – 48^E AVENUE (PHASE I) – (ENTRE LA RUE ANDRÉ-SOUCY ET LA PISTE CYCLABLE)/HONORAIRES PROFESSIONNELS/SURVEILLANCE DES TRAVAUX/AUTORISATION DE PAIEMENT

Il est PROPOSÉ par Vicky Cloutier
Et APPUYÉ par Barbara Legault

D'AUTORISER le paiement au montant de 6 726,04 \$ (taxes incluses), à la firme Groupe Civitas Inc., lequel représente les honoraires professionnels pour la surveillance des travaux, dans le cadre des travaux d'aqueduc, de drainage et réfection de chaussée – 48^e Avenue (Phase I) – (entre la rue André-Soucy et la piste cyclable).

La présente dépense est assumée par un règlement d'emprunt, dans le cadre du programme de travaux TECQ 2019-2023, afin d'atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

TRAVAUX D'AQUEDUC, DE DRAINAGE ET RÉFECTION DE CHAUSSÉE
– 48^E AVENUE (PHASE I) – (ENTRE LA RUE ANDRÉ-SOUCY ET LA PISTE
CYCLABLE)/DÉCOMPTE PROGRESSIF #1/AUTORISATION DE PAIE-
MENT

21-10-201

Il est PROPOSÉ par Vicky Cloutier
Et APPUYÉ par Barbara Legault

D'AUTORISER le paiement au montant de 241 869,14 \$ (taxes incluses), à la firme Bernard Sauvé Excavation inc., lequel représente le décompte progressif #1, dans le cadre des travaux d'aqueduc, de drainage et réfection de chaussée – 48^e Avenue (Phase I) – (entre la rue André-Soucy et la piste cyclable).

La présente dépense est assumée par un règlement d'emprunt, dans le cadre du programme de travaux TECQ 2019-2023, afin d'atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

21-10-202

RÉAMÉNAGEMENT DE L'INTERSECTION DE LA MONTÉE DE LA BAIE
ET DU BOULEVARD DE LA CHAPELLE/DÉCOMPTE PROGRESSIF #3/
AUTORISATION DE PAIEMENT

Il est PROPOSÉ par Serge Bédard
Et APPUYÉ par Tony Victor

D'AUTORISER le paiement au montant de 342 394,70 \$ (taxes incluses), à la firme Lavallée et Frères (1959) Ltée, lequel représente le décompte progressif #3, dans le cadre du réaménagement de l'intersection de la Montée de la Baie et du boulevard de la Chapelle.

La présente dépense est assumée par une partie du surplus accumulé affecté aux mesures d'apaisement de la circulation ainsi que par les subventions accordées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

21-10-203

PROTECTION CONTRE LES INONDATIONS SUR LE TERRITOIRE DE
POINTE-CALUMET (PHASE III)/LOT 300 : PROLONGEMENT DES
OUVRAGES DE PROTECTION ENTRE LA 25^E ET LA 32^E AVENUE/
DÉCOMPTE PROGRESSIF #1/AUTORISATION DE PAIEMENT

Il est PROPOSÉ par Serge Bédard
Et APPUYÉ par Tony Victor

D'AUTORISER le paiement au montant de 151 901,48 \$ (taxes incluses), à la firme Sanexen Services Environnementaux Inc., lequel représente le décompte progressif #1, dans le cadre des travaux de protection contre les inondations sur le territoire de Pointe-Calumet (Phase III) – Lot 300 : prolongement des ouvrages de protection entre la 25^e et la 32^e Avenue.

La présente dépense est assumée, en partie, par le règlement d'emprunt 492-19 ainsi que par les subventions accordées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

TRAVAUX DE CONFORTEMENT ET DE REHAUSSEMENT DES DIGUES/
LOT 400 : ENTRE LA 32^E AVENUE ET LE BOUL. PROULX ET ENTRE LA
18^E ET LA 25^E AVENUE ET LOT 500 : SECTEUR DE LA MARINA ET DE
LA DIGUE D'OKA/DÉCOMPTE PROGRESSIF #12/AUTORISATION DE
PAIEMENT

21-10-204

Il est PROPOSÉ par Serge Bédard
Et APPUYÉ par Tony Victor

D'AUTORISER le paiement au montant de 661 689,27 \$ (taxes incluses), à la firme DUOKING Construction / 9200-2088 Québec Inc., lequel représente le décompte progressif #12, relativement à la libération de la retenue provisoire, dans le cadre des travaux de confortement et de rehaussement des digues – lot 400 : entre la 32^e Avenue et le boul. Proulx et entre la 18^e et la 25^e Avenue et lot 500 : secteur de la Marina et de la digue d'Oka.

La présente dépense est assumée, en partie, par le règlement d'emprunt 492-19 ainsi que par les subventions accordées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

21-10-205

ARBRESSENCE INC./OFFRE DE SERVICE POUR L'ANNÉE 2022

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise Arbressence Inc. offre gratuitement aux citoyens de Pointe-Calumet, un service de collecte de retailles domestiques du cèdre dans le but d'en faire la transformation et la récupération dans une perspective écologique et économique;

EN CONSÉQUENCE :

Il est PROPOSÉ par Vicky Cloutier
Et APPUYÉ par Barbara Legault

D'ACCEPTER l'offre de service de l'entreprise Arbressence Inc. pour l'année 2022, au coût total de 959,78 \$ (taxes en sus), renouvelable une fois l'an et payable en un versement, soit au début de la saison de collecte.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

21-10-206

CONTRAT DE TRAVAIL/EMPLOYÉS CADRES DU SERVICE DE LUTTE
ET DE PROTECTION CONTRE LES INCENDIES DE LA MUNICIPALITÉ
DE POINTE-CALUMET/AUTORISATION DE SIGNATURE

Il est PROPOSÉ par Barbara Legault
Et APPUYÉ par Serge Bédard

D'AUTORISER Madame la maire ou la maire suppléante et la directrice générale à signer, pour et nom de la Municipalité, le contrat de travail des employés cadres du Service de lutte et de protection contre les incendies de la Municipalité de Pointe-Calumet, à intervenir entre les parties.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CLUB DE MOTONEIGE LES LYNX DE DEUX-MONTAGNES INC./DROIT DE PASSAGE – PISTE CYCLABLE/AUTORISATION

21-10-207

Il est PROPOSÉ par Vicky Cloutier
Et APPUYÉ par Serge Bédard

D'AUTORISER au Club de motoneige Les Lynx de Deux-Montagnes Inc., un droit de passage sur la piste cyclable, soit à la hauteur de la 1^{ère} Avenue jusqu'à la 60^e Avenue à Pointe-Calumet, afin de permettre aux motoneigistes de circuler dans la continuité du sentier de la Trans-Québec 33, et ce, aux mêmes conditions que l'année précédente et sur présentation d'une preuve d'assurance responsabilité civile.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉPONSES AUX QUESTIONS DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE

COMMUNICATION DE MADAME LA MAIRE

COMMUNICATION DES CONSEILLERS

PÉRIODE DE QUESTIONS

21-10-208

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est PROPOSÉ par Vicky Cloutier
Et APPUYÉ par Barbara Legault

QU'À 19h36, la séance soit levée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

SONIA FONTAINE, maire

CHANTAL PILON, directrice générale